



SOMMAIRE

- 1- Édito
 - Nouveau gouvernement
- 2- Pour une paix juste et durable au Moyen-Orient
 - Palestine
- 3- Nouvelle régression dans la politique migratoire
 - Mesures du gouvernement "démissionnaire"
- 4- L'aide médicale d'État en danger
 - Suppression de 600 places d'hébergement d'urgence
- 5- Au cinéma à Saint-Nazaire
- 6- Le sel du désert
 - Brèves
- 7- Brèves (suite)
- 8- Clap de fin pour le collectif CSPSP à Saint-Nazaire
 - Nantes coloniale et négrière. Quelle mémoire ?
 - Génocide des Tutsis (avril-juin 1994)
 - Contacts



Photo ©AFP-Christophe Ena

Nouveau gouvernement

Le poids des droites extrêmes à l'Assemblée est un reflet des haines qui se sont déployées dans notre société. Depuis longtemps, des associations dont le MRAP alertent l'opinion demandant aux pouvoirs publics d'agir en conséquence. La composition du nouveau gouvernement, les déclarations passées ou récentes de nombre de ses membres suscitent nos plus vives inquiétudes.

Lors des élections européennes et législatives de juin-juillet, le MRAP a appelé à tout faire pour éviter que l'extrême droite accède au pouvoir. Il se félicite qu'une majorité d'électeurs ait choisi, quoi qu'il leur en coûte, de s'y opposer et de défendre une France attachée aux valeurs démocratiques et humanistes.

Le MRAP constate cependant avec effroi que quelques 11 millions d'électeurs ont voté pour le Rassemblement National qui fait du racisme et de la xénophobie, du rejet des migrants des éléments fondamentaux de son programme politique.

Cette mise en échec de l'extrême droite a pris la forme d'une vaste mobilisation des acteurs de la société civile, des forces syndicales et associatives, de partis politiques. Le MRAP y a pris toute sa place, estimant que seules les candidatures unitaires du Nouveau Front Populaire pouvaient permettre de faire échec au RN. En effet, non seulement cette coalition est porteuse d'un refus de l'extrême droite, mais aussi de propositions positives répondant aux difficultés réelles de la population que le RN, après des années de politique macroniste, aurait encore aggravées.



Photo © Yves COQUARD

Les comités locaux du MRAP y ont participé activement partout en France et ici, à Nantes, à Saint-Nazaire, à Châteaubriant, se portant à l'initiative lorsque c'était nécessaire.

Les Jeux olympiques, grande fête populaire porteuse d'espoir, ont servi de prétexte au Président de la République pour reporter la nomination d'un Premier Ministre et mettre en place des stratagèmes politiques visant à ne rien changer à la politique d'inégalités qu'il conduit depuis 7 ans. Comme il le fait depuis 75 ans, le MRAP continuera le combat contre les idéologies discriminatoires, quelle que soit l'issue du moment politique actuel. Avec le mouvement social, avec tous les partenaires qui partagent cette conviction, il continuera de dénoncer les soit disant solutions fondées sur la haine de l'autre, en particulier l'"immigré" et sur la préférence dite nationale. Dans l'immédiat, il demande l'abrogation des lois asile-immigration, l'instauration du droit de vote pour tous les étrangers, des moyens pour la Justice afin qu'elle puisse efficacement poursuivre et sanctionner les auteurs de propos ou actes racistes.

C'est aussi à ce prix que nos sociétés pourront répondre à l'urgence sociale, écologique et démocratique, retrouver la paix, l'égalité et la fraternité. Mais le déni de démocratie actuel n'est nullement fait pour rassurer. L'alliance de fait entre les droites et l'extrême droite nous fait craindre de nouvelles attaques contre les droits et libertés, notamment celles des migrants, des personnes sans papier, des plus précaires.

Fidèle à ses engagements, le MRAP n'aura de cesse de rappeler que depuis la loi de 1972, le racisme sous toutes ses formes est un délit et que le libéralisme décomplexé est générateur d'affrontements et d'inégalités.

L'unité contre l'extrême droite et ses "idiots utiles" est plus que jamais nécessaire et doit d'inscrire dans la durée.



Augustin GROSDOY

Les derniers développements de la guerre au Proche-Orient font craindre un embrasement de toute la région. C'est sans aucun doute la volonté de Benjamin Netanyahu : ouvrir un autre front au Sud-Liban après avoir dévasté Gaza et la Cisjordanie.

La riposte disproportionnée d'Israël aux attaques terroristes du 7 octobre 2023, a plongé Gaza dans l'horreur. On compte des dizaines de milliers de morts. Toutes les infrastructures sont détruites. Plus de deux millions de Gazaouis sont menacés d'une destruction génocidaire, comme le reconnaît la Cour Internationale de Justice.

Des victimes libanaises viennent maintenant s'ajouter aux victimes palestiniennes.

Il y a urgence à imposer un cessez-le-feu total et permanent, l'arrêt définitif des bombardements, des offensives terrestres et des déplacements forcés de populations, l'entrée immédiate et sans restriction de l'aide humanitaire d'urgence et la levée durable du blocus de la bande de Gaza, la protection de la population palestinienne de Cisjordanie y compris à Jérusalem-Est, la libération des otages civils israéliens et de tous les prisonniers politiques palestiniens détenus dans les prisons israéliennes.



Photo © REUTERS-Mutasem Murtaja

Il y a urgence à promouvoir une solution politique respectant le droit international, c'est-à-dire en premier lieu la fin de l'occupation militaire et de la colonisation et la création d'un État palestinien dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale, à côté de l'État d'Israël.

C'est la seule solution pour mettre fin aux dizaines de milliers de morts, aux souffrances sans fin du peuple palestinien et aux risques de nouvelles victimes parmi la population.

Le gouvernement français doit cesser toute vente d'armes à Israël et reconnaître l'État de Palestine conformément au vote de l'Assemblée nationale et du Sénat. L'Union Européenne doit appliquer des sanctions contre Israël, notamment la suspension de l'accord d'association UE/Israël tant que les dirigeants israéliens ne se conformeront pas au droit international.

Seul le respect du droit international est à même de garantir la paix dans la région.

Les comités de Nantes et Saint-Nazaire du MRAP, 27 septembre 2024



Palestine



Photo © Ouest-France

Trois militants de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) ont été arrêtés pour "risque élevé de troubles graves à l'ordre public" à La Chapelle-sur-Erdre le matin du match Israël-Japon (dans le cadre des JO), le 30 juillet 2024. Ils déployaient pacifiquement une banderole pour alerter sur la situation à Gaza sur un pont qui enjambe l'autoroute, assez loin du stade.

Le pont était situé dans un périmètre interdit, près du CREPS ("village olympique"). L'arrêté préfectoral d'interdiction se réfère à la législation antiraciste (article 24 de la loi du 29 juillet 1881 modifiée par la loi du 1er juillet 1972) ! Convoqués devant le tribunal judiciaire de Nantes le 10 septembre pour un avertissement pénal probatoire, ces militants contestent cette procédure et souhaitent attaquer l'arrêté d'interdiction.

Les comités de Nantes et Saint-Nazaire du MRAP :

- demandent l'abandon des poursuites contre ces militants âgés de 69, 79 et 81 ans,
- exigent l'arrêt de la criminalisation des actions militantes,
- dénoncent la confusion entre antisémitisme, critique de l'État israélien et soutien au peuple palestinien.

Lectures pour les jeunes, de 7 à 107 ans

Pour déconstruire les idées racistes

"Comprendre le racisme et l'antisémitisme"

Alexia Sena, éditions Nane, mai 2024, en partenariat avec la DILCRAH.

Cet outil pédagogique destiné d'abord aux collégiens et lycéens a pour objectif d'ouvrir le dialogue et de promouvoir la diversité, le respect et la tolérance. À partir des origines historiques des racismes, il aborde les stéréotypes et les préjugés pour mieux les déconstruire, et propose des pistes d'actions. Un livre citoyen.



Michel Wieviorka
L'antisémitisme
expliqué aux jeunes

"L'antisémitisme expliqué aux jeunes"

Michel Wieviorka, Le Seuil- Livre de poche, nouvelle édition août 2024.

Le sociologue Michel Wieviorka aborde ici une forme de racisme particulière tant du fait de son histoire et de sa nature que des drames auxquels il a pu conduire.

Il n'étudie pas les questions d'actualité et notamment la confusion antisémitisme/antisionisme.

Cet ouvrage qui s'adresse aux jeunes générations au sens large (étudiants mais aussi professeurs et parents) est d'abord une invitation à la clarification et au débat.



François LEVENT

À en croire les responsables politiques de la droite et de l'extrême droite, les immigrés sont responsables de tous les maux qui accablent la France, chômage, insécurité, déficits publics... Ils en ont fait un argument électoral majeur lors des dernières élections législatives.

Les autres pays européens ne sont pas en reste : l'Allemagne rétablit le contrôle aux frontières, les Pays-Bas instaurent des mesures d'urgence pour limiter le droit d'asile...

La CNCDH constate dans son rapport du 27 juin 2024 que «une nette majorité de l'opinion rend les immigrés responsables de la situation économique et sociale actuelle du pays ».

La solution consisterait donc à fermer drastiquement les frontières, à expulser les immigrés en situation irrégulière en exécutant les OQTF. Le parti LR veut remettre sur la table les mesures censurées par le Conseil Constitutionnel en décembre 2023 lors du vote de la loi « asile, immigration ». Monsieur Retailleau, ministre de l'Intérieur, menace de légiférer par décrets.

L'AME deviendrait une Aide Médicale d'Urgence au mépris de l'avis des autorités médicales. Le RN veut « appliquer la priorité nationale, à compétences égales, pour l'ensemble des postes à pourvoir en France ».

Et Marine Le Pen, dans un entretien à La Tribune Dimanche, le 8 septembre dernier, déclare allègrement :

« Michel Barnier semble avoir sur l'immigration le même constat que le nôtre ».

Face à ces perspectives accablantes, revenons à des analyses objectives. Quel est le coût réel de l'immigration ?

Pour l'OCDE, « si on regarde toutes les dépenses publiques, la contribution budgétaire nette totale des immigrés oscille entre -1% et +1% du PIB ». Les dépenses par habitant consacrées aux personnes nées à l'étranger sont plus faibles dans les domaines de la santé, des pensions de vieillesse et de l'éducation.

Emmanuelle Auriol, professeure à l'école d'économie de Toulouse et coautrice d'une note du Conseil d'analyse économique écrit : « L'immigration économique crée de manière certaine de la richesse. Quand vous recevez des gens, ils consomment et ils augmentent la force de travail. Si vous enlevez des travailleurs immigrés dont la France a besoin, vous aurez une récession économique ».

Nombreux sont les secteurs où les travailleurs étrangers sont indispensables, restauration et hôtellerie, services aux personnes, industrie agroalimentaire, BTP...

Et pourtant, ils sont moins bien traités que les travailleurs français, victimes de discriminations dans l'accès au logement, à l'éducation. On a beaucoup entendu parler de la régularisation des travailleurs sans papiers : elle est soumise à des conditions telles qu'elle est impossible pour le plus grand nombre.

Face à ces constats, nous opposons notre conviction : la France doit rester une terre d'accueil et d'intégration.

Qu'ils viennent pour des raisons politiques, économiques ou climatiques, ces étrangers ont fui des conditions de vie indignes, à cause des guerres, de l'impossibilité d'accéder à une formation, de pouvoir travailler.

Qu'ils aient déjà un haut niveau de formation ou soient illettrés, il est de la responsabilité de notre pays de leur permettre de se construire un avenir. Ils occupent le plus souvent des emplois difficiles, mal payés. Ils doivent pouvoir accéder à des formations professionnelles, être en capacité d'exiger des conditions de travail conformes au droit du travail.

Leurs enfants sont scolarisés, auront des diplômes, s'intégreront au monde du travail.

Nous sommes témoins de leur volonté d'intégration.

Ils sont partie prenante de notre société dans sa diversité et sa richesse humaines et économiques.

Alors, oui, nous revendiquons, avec des mesures de régularisation effectives, une politique d'accueil qui tienne compte des réalités et des exigences démocratiques.



Françoise THOMAS

Mesures du gouvernement "démissionnaire"

Alors que le gouvernement macroniste a été désavoué dans les urnes, le « ministre de l'intérieur démissionnaire » s'est empressé de publier au cœur de l'été une dizaine de décrets d'application de la loi "pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration" qui vise à rendre impossible la vie des personnes étrangères.

Permettant la mise en œuvre de la loi, ces décrets auront des conséquences concrètes et dévastatrices pour leurs droits. Ainsi le délai de recours contre les décisions sont encore réduits ; l'exécutabilité des obligations de quitter le territoire (OQTF) est portée à 3 ans ; la généralisation de la rétention et privation des CMA (conditions matérielles d'accueil) pour les demandeurs et demandeuses d'asile.

Le contrat d'engagement à respecter les principes de la République (CER) entre en vigueur, avec une obligation d'exemplarité des personnes étrangères qui donnerait envie de l'appliquer à nombre de français-es !

Le nouveau fonctionnement de la CNDA est mis en place avec décision par juge unique et création de nouvelles chambres territoriales qui seront dans les locaux des Cours Administratives d'Appel (pas prévue à Nantes à ce jour).

Quand, déjà, les gouvernements font le maximum pour empêcher de s'installer et vivre en France, on se demande quelles mesures peut encore trouver le gouvernement Barnier. M. Retailleau annonce déjà une lutte drastique contre les exilé-es. Notre vigilance et résistance doivent se poursuivre sans faille.



Marie Elizabeth ALLAIRE



La récente campagne électorale a été une nouvelle occasion pour les partis comme le RN et les Républicains de demander la suppression de l'Aide médicale d'État (AME). Cela avait commencé avec la loi "immigration". Déjà en 2014, MM. Ciotti, Wauquiez, Estrosi et Mariani demandaient une réforme au prétexte que "l'AME permet aujourd'hui d'obtenir des soins de confort".

L'AME a été créée en 1999 pour assurer la couverture maladie universelle (CMU) avec un panier de soins restants (ainsi certains enfants ne peuvent disposer de lunettes adaptées). Elle est ouverte, pour un an renouvelable, aux personnes résidant en France depuis plus de trois mois à la seule condition d'un plafond de ressources.

Comme le souligne Jean-Paul Domin, économiste à l'Université de Reims, deux types d'arguments sont utilisés contre l'AME : être un gouffre financier, favoriser l'arrivée de personnes étrangères.

Le rapport Évin-Stefanini

En octobre 2023, ce rapport note que le nombre de bénéficiaires de l'AME est resté stable jusqu'en 2019 puis a augmenté, de 334 000 à 466 000. En juin 2023, 25 % étaient des mineurs (qui ne sont pas, par définition, en situation irrégulière). Les bénéficiaires sont concentrés en Ile-de-France (55 % de la Métropole dont 30 % à Paris et Seine-Saint-Denis), en Outre-mer et notamment en Guyane.

L'accès aux soins

Selon une étude de l'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES 2019), les bénéficiaires sont plutôt des hommes (7 sur 10), jeunes, 30 % ont moins de trente ans, 36 % entre trente et quarante et 21 % entre quarante et cinquante.

Coût/bénéfice

Le coût de l'AME est faible (1,1 milliards en 2022, soit 0,6 % de la dépense médicale). L'augmentation est liée à celle du nombre de bénéficiaires. La dépense par bénéficiaire a diminué de 642 euros en 2009 à 604 euros en 2022.

L'AME est indispensable à la santé publique. Près de la moitié des personnes sans titre de séjour souffrent de maladies chroniques et ne bénéficient pas d'une assurance maladie. Les prises en charge plus rapides évitent des hospitalisations coûteuses (comme pour les assurés sociaux). Elles contribuent efficacement à limiter la propagation des maladies infectieuses.

Et aussi, intérêt moins connu, elles font beaucoup diminuer les créances irrécouvrables par les établissements hospitaliers. À l'automne 2023, les sénateurs de droite ont proposé de la remplacer par une Aide médicale d'urgence (AMU) avec un champ plus réduit et des conditions plus restrictives avec un droit d'entrée. L'Université de Barcelone a montré que la loi espagnole de 2012 restreignant l'accès à l'assurance maladie des personnes sans papiers a provoqué une augmentation de 15 % de leur mortalité et des dépenses supplémentaires pour prises en charges trop tardives.

Nous refusons la remise en cause de l'AME qui aurait pour conséquence de priver de soins des dizaines de milliers d'étrangers.

Augustin Grosdoy



Suppression de 600 places d'hébergement d'urgence

Le 8 août, sur ordre du Ministère, en Loire-Atlantique, 600 places d'hébergement d'urgence en hôtel sur 1300 ont "disparu" (46 % du dispositif) sans tenir aucun compte de l'état de vulnérabilité des personnes concernées.

Les professionnels du social et les associations ne cessent de tirer la sonnette d'alarme : des personnes, de plus en plus avec des enfants, désespérant de joindre le 115, dormant dans leurs voitures ou un abri de fortune, sont hébergées par des tiers.

Le 12 juillet, plusieurs associations locales envoyaient un courrier au préfet et au sous-préfet pour les alerter sur des situations critiques.

Ainsi, une famille vivant à Saint-Nazaire depuis 5 ans (couple + 2 enfants de 12 et 10 ans scolarisés depuis 4 ans) n'est plus prise en charge par le 115/SIAO. Sans honte, il lui a été expliqué que, quoique déboutée d'asile, sans papiers et sans ressources, elle ne "remplissait plus les critères de vulnérabilité" mais que l'OFII lui proposait 1000 € pour un retour en Géorgie.

Les associations nazairiennes ont de nouveau demandé à rencontrer le préfet de Loire-Atlantique. Elles lui expriment "leurs craintes que des personnes et familles menacées de sortie du dispositif d'hébergement d'urgence ne trouvent d'autres réponses que la rue, augurant de possibles drames à venir" et demandent qu'une concertation permette aux professionnels accompagnant ces publics et aux associations de mobiliser leurs actions en coordination avec les services de l'État. Nous défendons le droit inconditionnel à l'hébergement d'urgence dans un contexte de paupérisation aggravée et exigeons des pouvoirs publics qu'ils respectent ce droit.

Augustin Grosdoy

Ce début d'année 2024-2025 est riche de nombreux films qui mettent en scène des histoires plus ou moins directement liées aux relations douloureuses ou heureuses entre les hommes et les femmes, les pays, les cultures. En voici quatre qui ont été ou seront projetés au cinéma "Le Tati" à Saint-Nazaire (2 bis avenue Albert de Mun).

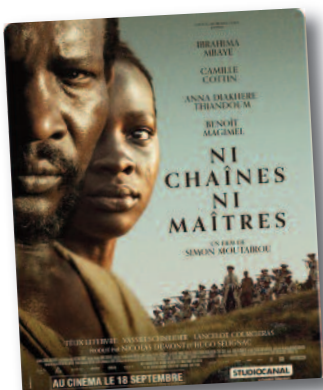
L'histoire de Souleymane

Le film raconte les 48 heures de la vie de Souleymane, sans papiers guinéen, précédant son entretien à l'OFPPA avec l'espoir d'obtenir l'asile (on ne saura pas le résultat).

Mais Souleymane n'est pas prêt et il paye un autre immigré guinéen pour l'aider à créer "son histoire" dramatique. En attendant il pédale dans les rues de Paris pour livrer des repas. En réalité, il a quitté sa mère malade pour lui offrir un meilleur avenir mais notre société ne lui laisse aucun répit et sans doute pas de place.

Dans la vraie vie, pour ce rôle, Abou Sangare a remporté le prix d'interprétation masculine dans la sélection "Un Certain Regard" du festival de Cannes. Menacé d'expulsion – "pas assez intégré" ! – il espère enfin obtenir sa carte de séjour.

Le film a été projeté en avant-première devant une salle comble, le 6 septembre, avec le soutien du comité MRAP. Sa projection a été suivie d'une rencontre-débat avec le réalisateur Boris Lojkine.



Ni chaînes ni maîtres l'esclavage français à "L'Île de France"

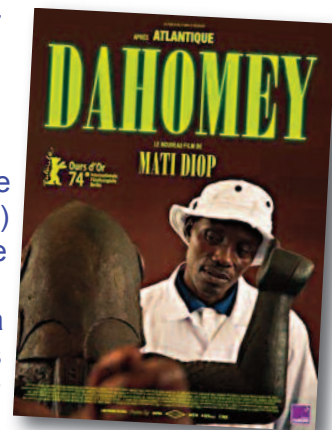
L'histoire de « Ni chaînes ni maîtres » se passe en 1759 dans l'Île de France (actuelle Île Maurice). Il raconte la fuite de deux esclaves d'une plantation d'un colon français. Les fuyards deviennent des "Marrons". Pour le réalisateur, Simon Moutairou, il faut regarder son passé en face, qu'il soit glorieux ou criminel, le mettre sous le tapis ne permet pas d'aller de l'avant en tant que personne ou nation. L'historien Pascal Blanchard, spécialiste du fait colonial, souligne que ce long-métrage « offre une perspective historique sur un sujet rarement présent dans le cinéma français ».

Projection à Saint-Nazaire, le 8 novembre (20h).

Dahomey

Sur la restitution au Bénin de 26 trésors royaux gardés du musée du Quai Branly Dahomey est un film écrit et réalisé par Mati Diop, entre documentaire et fiction. Il montre le trajet des œuvres d'arts d'une valeur exceptionnelle volées au royaume d'Abomey (Bénin) lors de la conquête coloniale en 1892 et la défaite militaire du roi Béhansin. Il aborde cette restitution dans une perspective africaine, bien loin du regard de l'Occident.

Il accompagne tout d'abord les œuvres dans leur périple de retour. Elles s'expriment à la première personne, actrices de leur propre histoire. Dans une seconde partie, les étudiants béninois soulignent l'importance de ce retour et de ce moment de réappropriation de leur propre histoire... *À voir.*



Le temps du voyage

En 1940, le Gouvernement de Vichy ordonna l'internement de tous les "Nomades" de France. 6 500 Tziganes, pourtant de nationalité française, furent ainsi enfermés dans une trentaine de camps dont celui de Moisdon-la-Rivière.

François Imbert s'appuie avec subtilité sur ce passé pour tenter de comprendre pourquoi ces "Nomades" suscitent toujours du rejet chez une partie de la population, au fil de témoignages passionnants et de moments musicaux et chantés.

Leurs témoignages et leurs récits apportent un éclairage sur la culture forte et singulière de cette communauté nomade souvent ostracisée et menacée dans sa raison d'être par toutes sortes de contraintes administratives.

Le film sera projeté en janvier 2025.

L'exposition "Le sel du désert" sur les œuvres d'Odette du Puigaudeau sera à Saint-Nazaire du 14 octobre au 1^{er} décembre 2024, a été lancée par moi-même et les membres du bureau de la Compagnie des 3Thés.

Le MRAP est partenaire de ce projet.

Originnaire de Mauritanie, j'ai découvert les ouvrages d'Odette du Puigaudeau quand j'étais au lycée de Rosso, en Mauritanie.

La personnalité de cette femme m'avait alors fasciné !

En 2007, je suis venu m'installer à Saint-Nazaire, ville où est née Odette du Puigaudeau ! Il n'y a pas de hasard !



Mamadou SALL

En février 2022, la compagnie des 3 Thés a monté un dossier pour faire venir l'exposition à Saint-Nazaire. Nous avons contacté Emmanuel Mary, chef du service chargé des Patrimoines de la mairie, qui a aussitôt adhéré au projet !

Notre partenariat avec son service s'est alors mis en place.

Les élus ont accepté de nous suivre et nous voilà en train de préparer le vernissage de l'exposition à la galerie des Franciscains.

Mais qui est donc Odette du Puigaudeau ?

Odette du Puigaudeau est née le 20 juillet 1894 à Saint-Nazaire. Elle est la fille de Ferdinand Loyen du Puigaudeau, artiste peintre de l'école de Pont-Aven et de Henriette Van den Broucke, portraitiste.

Odette du Puigaudeau est une autrice, exploratrice, peintre et grande voyageuse !

Vers les années 1930, avec sa compagne Marion Senones, elle a sillonné le désert de Mauritanie du nord au sud en voyageant sur le dos des chameaux.

Elle a écrit plusieurs livres, dont : "Pieds nus à travers la Mauritanie", "La route de l'ouest", "Arts et coutumes des Maures" etc.

Marion Senones a illustré quelques-uns de ses livres.

Elles ont peint des tableaux, recueilli des centaines d'objets et matériaux que les visiteurs pourront découvrir à la galerie des Franciscains.

Autres informations sur l'exposition

Le 14 octobre à 17h, vernissage de l'exposition.

Du 16 octobre à 14h au 1^{er} décembre, ouverture au public.

Le 19 novembre à 20h30 à Cinéville, projection du film de Gérard Uginet, "Odette du Puigaudeau, l'aventurière inattendue".

Le 20 novembre, conférence de Monique Vérité à 19h30 à Agora 1901, salle 7, organisée par le MRAP, partenaire de l'exposition.



Brèves

Racisme

"Notre plumitif guadeloupéen jette ses sagaies vers son propre camp". Cette insulte ne serait pas raciste selon la cour d'appel de Rennes (jugement du 4 septembre). Elle a pourtant été lancée par un militant identitaire lié à l'Alvarium, ex-militant du Front national, candidat aux municipales d'Angers en 2014, sur le site d'extrême droite Breizh-Info. La cour considère qu'il n'y a là que "moqueries" ! En première instance, l'auteur et le média avaient été condamnés. Le journaliste visé et Ouest-France où il travaille s'étaient portés partie civile. Il va se voir en cassation.

Henri Leclerc

Le MRAP rend hommage à Henri Leclerc décédé le 31 août, immense militant des Droits Humains, président puis président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme.

Ami du MRAP, il avait participé en 2022 au cinquantième anniversaire de la loi du 29 juillet 1972.

Nous perdons un avocat brillant et d'une grande humilité, un être précieux dont la parole, toujours empreinte d'humanisme, va nous manquer.

Nous présentons à ses proches et à tous les amis de la LDH nos plus sincères condoléances.



Gens du voyage

Cap Atlantique s'est mise en conformité avec la loi en trouvant une aire de grand passage pour les gens du voyage (à Herbignac). Enfin ! Mais son président, maire de Guérande, a curieusement déclaré selon Ouest-France "Nous devons donc trouver une aire de grand passage sur notre territoire, sinon personne ne serait capable d'expulser les gens du voyage installés illégalement sur notre territoire". Si on comprend bien l'aire d'"accueil" est nécessaire... pour pouvoir expulser.

Décès de Rhita Bennani

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès, fin juin, de Madame Rhita Bennani, veuve de Mehdi Ben Barka, militant anticolonialiste pour un Maroc indépendant et démocratique et symbole de la solidarité entre les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Nous adressons nos condoléances à toute sa famille et en particulier à notre ami Bachir.

Jusqu'à son enlèvement et sa disparition le 29 octobre 1965 à Paris, elle avait accompagné, Mehdi Ben Barka, dans toutes les épreuves de sa vie militante, elle n'est retournée au Maroc qu'en 1999, après la mort de Hassan II qu'elle tenait pour responsable de l'enlèvement et la disparition de son mari. Pendant près de soixante années, elle s'est consacrée, à côté de ses enfants et avec ses proches, au long combat de la recherche de la vérité sur le sort de son mari.



L'esclavage moderne progresse

Le travail forcé progresse dans le monde, Europe comprise. En 2023, selon l'ONU, plus de 50 millions de personnes ont travaillé sous la contrainte, sans rémunération ou très mal payées, et dans des conditions indignes, selon des chiffres de l'ONU pour l'année 2023 (plus 10 millions en cinq ans). Le travail forcé et la traite d'êtres humains figurent dans le Pacte pour l'avenir adopté lors de la 79^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies (septembre 2024).

Jean de Neyman

À l'initiative de M. le Maire et de l'association "Jean de Neyman 2024", du 5 au 7 septembre, Saint-Nazaire a rendu hommage au résistant communiste Jean de Neyman, exécuté par les nazis le 2 septembre 1944. À l'occasion de ce 80^{ème} anniversaire les temps forts furent nombreux : évocation artistique, exposition inaugurée en mairie, commémoration officielle sur le lieu de son exécution...



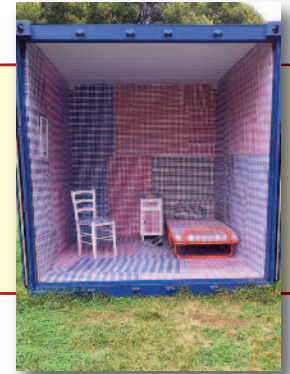
Journée Internationale de la Paix !

À l'initiative du Mouvement de la Paix, le 21 septembre marque le 25^{ème} anniversaire de la Déclaration des Nations Unies pour une culture de paix. C'est une journée pour crier : « Stop les guerres, Stop les violences, Stop la misère. Pour un avenir meilleur il n'y a d'autre chemin que la Paix »

Cargo

Du 29 juin au 29 septembre, à Saint-Nazaire, l'exposition Cargo Saint-Nazaire a invité au voyage, dans les rues et dans le monde. Cette quatrième édition du festival Cargo explore le thème des itinérances et migrations du vivant, humain ou animal, contraints par les nécessités politiques. Exposition photos en extérieur et à la galerie des franciscains à Saint-Nazaire.

Ici, travail de l'artiste d'Afrique du Sud, Nobukho



L'extrême droite en France



La conférence-débat avec Jean-Yves Camus sur "l'extrême droite en France" s'est tenue le mercredi 25 septembre. Pour une centaine de participants, JY Camus a fait un état des lieux et avancé des analyses sur les raisons qui amènent les citoyens à voter pour un parti raciste et xénophobe. Il a souligné que l'ancrage de ce vote était pérenne et qu'une mobilisation des forces progressistes était nécessaire pour aller au contact et au débat avec ces électeurs.

Résorption d'un des plus grands bidonvilles de France

Prairie de Mauves à Nantes :

Près de 900 personnes, la plupart Roms, y vivent dans des conditions sanitaires déplorables sur un site pollué, entre la déchetterie et le périphérique. La grande majorité des adultes travaillent chez des maraîchers locaux. Cet espace constitué de plusieurs hameaux doit être transformé en pôle d'écologie urbaine d'ici 2030. Une vaste opération de relogement et d'insertion est en cours, dont l'opérateur est Coallia. Tous les acteurs, professionnels ou bénévoles comme le collectif Romeurope, restent vigilants pour accompagner cette résorption.

Moi français, juif, arabe...

La Conférence gesticulée de Michel Benizri a été présentée par le Centre de Culture Populaire les 5 et 6 octobre à Saint-Nazaire avec le soutien des amis du théâtre de la Liberté de Jénine. "Lorsqu'on est un enfant français, né au Maroc, juif et arabe, comment fait-on? C'est avec ses yeux d'enfant que Michel Benizri cherche une réponse. Il convoque l'histoire, la sienne, celle du sionisme et celle du colonialisme dont nous sommes les héritiers." Le "Freedom Théâtre" de Jénine est un lieu de dialogue où l'on se bat pour une paix juste et durable. Le camp a été détruit, saccagé par l'armée israélienne, mais a été reconstruit et les activités ont repris.



Naturalisations

Le 19 septembre, en préfecture de Loire-Atlantique, lors d'une cérémonie officielle, 62 personnes originaires de 33 pays ont été naturalisées françaises. Le préfet leur a rappelé qu'"il ne s'agit pas pour eux de renier [leurs] racines et [leur] culture mais d'apporter [leur] part dans le développement du pays.

Des enfants à la rue

Alors que les gouvernements successifs promettent depuis des années d'atteindre l'objectif "0 personne et enfant dans la rue", dans la nuit du 19 au 20 août l'UNICEF a recensé plus de 2000 enfants y dormant. Un chiffre qui ne cesse de grimper depuis 2020.

Clap de fin pour le collectif CSPSP à Saint-Nazaire

Le 18 juin 2024, l'Assemblée Générale (6 personnes présentes) actait l'arrêt de fonctionnement et de vie du Collectif de Soutien aux Personnes Sans-Papiers (CSPSP) de la région nazairienne. Le manque de bénévoles et leur non renouvellement ont causé la fin de ce collectif existant depuis 2001 ! Ce n'est pas que les besoins n'existent pas, les appels téléphoniques en témoignent. Nous en sommes réduits à conseiller de consulter des avocats ou d'aller à Nantes (Cimade, Gasprom, MRAP) en connaissant les difficultés que cela pose soit en termes financiers ou de déplacement. En effet, à Saint-Nazaire il n'existe plus de structures militantes ou associatives pouvant renseigner bénévolement les personnes en demande de régularisation. Actuellement leur problème concerne en premier lieu l'hébergement d'urgence. Heureusement que le Collectif d'Urgence Sociale (CUS) reste très actif pour trouver des solutions aux problèmes d'hébergement d'urgence.

Marie Elizabeth ALLAIRE

Nantes coloniale et négrière. Quelle mémoire ?

Alain Croix, Gwénaél Guillaume et Dominique Guillet, éditions Locus Solus, février 2024.

Trois historiens locaux ont interrogé la mémoire nantaise pour mieux comprendre les traces laissées dans la Ville par l'esclavage et les colonisations. Le choix des noms de rues, les tombes des cimetières, les usages des habitants, les démarches commémoratives en disent ainsi beaucoup sur la perception de ces pratiques par des élus et notables de notre ville mais également par des personnages nationaux.

En évitant tout anachronisme comme tout jugement moralisateur, en montrant la complexité des personnes évoquées, les auteurs nous permettent de revisiter le passé de la Cité des Ducs de Bretagne pour mieux construire un avenir commun, au-delà de nos origines.

Nous pouvons aussi mesurer le chemin parcouru depuis le début des années 80 quand Nantes a entamé, entre déni et repentance, un véritable travail de mémoire. On ne peut que regretter avec Alain Croix que la presse locale n'ait jamais fait mention de cet ouvrage citoyen, agréable à lire et bien documenté (avec de belles illustrations).

On peut enfin recommander un autre livre qu'Alain Croix a coordonné : "Nantais venus d'ailleurs. Histoire des étrangers à Nantes des origines à nos jours", Presses Universitaires de Rennes, 2007. François LEVENT



Génocide des Tutsis (avril-juin 1994)

Pour commémorer cette tragédie, une plaque a été très discrètement apposée fin août par la mairie de Nantes en bas de la rue Arsène Leloup avec la mention "inauguré le 7 avril 2024". Le lieu est isolé, la plaque peu visible, au niveau du sol, au pied d'un arbre qui ressemble à un jacaranda. Cette plaque n'a par ailleurs fait l'objet, comme dans d'autres grandes villes, d'aucune inauguration officielle. La date indiquée correspond seulement à la cérémonie qui a eu lieu au cimetière de La Chauvinière. Cette initiative, certes louable, ne correspond pas à la demande de l'association "Subiruseke – Retrouve le sourire" qui aurait préféré une stèle plus explicite dans un jardin public du centre ville avec un espace de recueillement adapté. Le MRAP soutient la démarche des Rwandais. Le génocide des Tutsis a une dimension universelle et ne concerne pas les seuls rescapés. Le travail de mémoire est nécessaire tant pour la réparation que pour la transmission de valeurs fondamentales aux générations futures. Les jacarandas sont des arbres originaires d'Amérique du Sud dont on trouve certaines espèces au Burundi et au Rwanda. C'est aussi le titre, au singulier, du nouveau roman de Gaël Faye (Grasset 2024). Après "Petit Pays", il y évoque à travers quatre générations la souffrance d'une ethnie. Gaël Faye pose la question des effets du colonialisme, de la réconciliation, de la construction d'un monde apaisé.

François LEVENT

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
43 boulevard de Magenta 75010 Paris
Tél. 01.53.38.59.59 - www.mrap.fr - adhesion@mrap.fr

BULLETIN D'ADHÉSION 2024

A renvoyer à :

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Date de naissance : _____ Profession : _____
Domicile : _____ Portable : _____
Courriel : _____

J'ADHÈRE AU MRAP
Déterminez le montant de votre cotisation annuelle en fonction de vos ressources

Revenus Mensuels	Adhésion simple
< 700€	<input type="checkbox"/> 20 €
entre 700 et 1200 €	<input type="checkbox"/> 40 €
entre 1200 et 1700 €	<input type="checkbox"/> 60 €
entre 1700 et 2200 €	<input type="checkbox"/> 80 €
entre 2200 et 3000 €	<input type="checkbox"/> 108 €
entre 3000 et 3500 €	<input type="checkbox"/> 128 €

Adhésion de soutien : _____ €

JE M'ABONNE A DIFFERENCES
Le revenu trimestrielle du MRAP 24 €

DEDUCTION FISCALE
Vous recevrez un reçu pour déduction fiscale. Vous pourrez déduire de vos impôts 66% de votre cotisation émise de votre don.

VIE DU MOUVEMENT
Rendez-vous sur le site internet du MRAP : www.mrap.fr

Si vous souhaitez recevoir les informations par mail et être inscrit.e sur une ou plusieurs de nos listes thématiques suivantes :

Racisme, discrimination, xénophobie International
Education Extrême droite
Roms, Tsiganes et Gens du Voyage Migrations

J'adhère pour la première fois
 Je renouvelle mon adhésion

PRELEVEMENT
Si vous optez pour le prélèvement automatique, veuillez compléter l'autorisation de prélèvement SEPA et nous la renvoyer accompagnée de votre RIB-IBAN. Veuillez compléter les champs marqués *

Nom du créancier : MRAP FR7522433827 - 43, boulevard de Magenta - 75010 PARIS - France

Coordonnées de votre compte : _____

*Montant de la cotisation + Différences : _____ €

N° de l'identification internationale du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number) : _____

*Prélèvement trimestriel *Prélèvement annuel
Cochez la case souhaitée

Type de paiement : paiement récurrent/ibp001f

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code) : _____

*Fait à : _____ le : _____

*Signature : _____

En signant le formulaire de mandat, vous autorisez le MRAP à donner des instructions à votre banque pour déduire votre compte du montant de votre cotisation. Pour toute réclamation relative à votre prélèvement ou pour toute modification ou révocation de votre prélèvement, contactez le MRAP. Prélèvement annuel : cotisation, prélèvement trimestriel : mens, jan, septembre et décembre

Date : _____ Signature : _____

Vos contacts MRAP

NANTES

Maison des associations, 11 Rue du Prinquiau,
44100 Nantes
tél./fax/répondeur : 07 49 80 52 58
courriel : mrapnantes@hotmail.com

St-NAZAIRE

Point de rencontre chaque 2^e lundi du mois à 20h

Maison des associations (Agora),
2 bis rue A. de Mun,
44600 Saint-Nazaire
tél./fax/répondeur : 02 40 53 32 35
courriel : mrap-saint-nazaire@orange.fr
site web : <https://mrap-saintnazaire.org/>



Pour adhérer au MRAP :
site web national : <https://mrap.fr>

Maquette journal



Jean-Charles RICQUIER

Relecture



Myriam AUGER

Imprimé à Nantes par :

